



Abus d'héritage familial

Par **lilarose**, le **07/01/2018** à **20:50**

Bonjour,

Mes parents sont décédés. De leur vivant ils ont achetés une maison au Maroc avec un de mes frères. Aujourd'hui, ce frère ne veut pas vendre la maison et partager le bien. Quel recours avons nous pour faire respecter la loi et l'obliger à partager ? Quelles sont les démarches à suivre en sachant qu'il occupe cette maison au Maroc et que nous, nous habitons en France.

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **08/01/2018** à **07:51**

Bonjour,

La maison étant au Maroc cela relève du droit marocain, pas du droit français. Voyez donc un avocat ou un notaire sur place, au Maroc.